

ABONNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AUTOPARTAGE (COMME MOBILITY)
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Requéran(t)e

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA et lieu :
Téléphone :
E-mail :

2. Achat de l'abonnement annuel

Type d'abonnement :
Date d'achat :
Prix d'achat :

3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

4. Documents à joindre au formulaire de demande

- Lettre de confirmation de l'achat d'un abonnement annuel d'une société coopérative d'autopartage,
- Copie de la facture acquittée, avec mention du nom du/de la requérant(e) et preuve de paiement.

5. Conditions d'obtention des subventions pour les abonnements d'une société coopérative d'autopartage

- La subvention à l'achat d'un abonnement annuel d'une société coopérative d'autopartage se monte à 20% du prix de l'abonnement jusqu'à un montant maximum de CHF 60.-. Elle est réservée aux personnes ayant résidence principale à Prangins.
- L'offre est valable pour un abonnement annuel par ménage par année.
- 300 subventions maximum sont octroyées par année dans l'ordre de réception des demandes.

6. Procédure

- La demande doit être adressée directement à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2 – CP 48, 1197 Prangins. Elle doit y parvenir au plus tard 30 jours après la date d'achat de l'abonnement annuel.
- Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.
- Le Service Environnement reste à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58 ou par courriel à environnement@prangins.ch.

7. Signature

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications susmentionnées, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu et date :

Le/la requérant(e) :